

Bulletin municipal 2024

LE FALGA

Édito du Maire



L'année écoulée fut intense avec la mise en place de la nouvelle équipe municipale et le recrutement de notre nouvelle secrétaire de Mairie, Isabelle, que je tiens ici à remercier pour son travail.

Mes remerciements s'adressent aussi à mes collègues du conseil municipal pour leur implication en tant qu'élus et à notre employé communal.

Pour un maire, il est essentiel en effet de pouvoir s'appuyer sur une équipe tendue vers le même but : la défense de l'intérêt général et des Falgatiens.

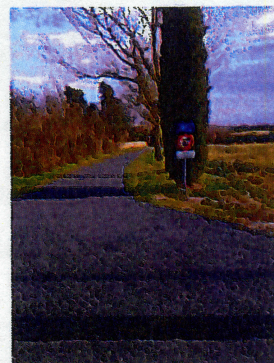
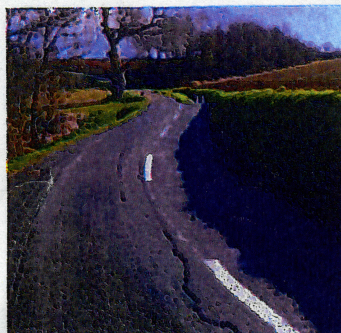
Nous avons en 2024, au-delà des sujets habituels d'une commune, apporté un suivi particulier à différents sujets dont des dépenses non prévues dans les budgets précédents liés aux frais de scolarité de l'école d'Auriac sur Vendinelle, l'entretien des voies communales ; le toit de la Halle a également été entretenu.

L'équipe municipale reste au service de toutes et tous, et se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux.

Travaux

Durant l'année 2024, divers travaux de voirie et d'entretien ont été effectués sur la commune :

- Les 2 radars pédagogiques ont été mis en place sur la D20, de part et d'autre du carrefour de la mairie ; incitant les véhicules à modérer leur vitesse à cet endroit dangereux.
- Le chemin des écoliers a été remanié, avec mise en place d'un enrobé (côté D20) et de panneaux signalétiques de part et d'autre interdisant son accès à tout véhicule à moteur, afin d'en éviter la dégradation.
- Des travaux de soutènement du fossé, avec pose de buses ont été effectués chemin d'En Roquefort, ainsi que la réparation de la chaussée qui était dégradée, et mise en place d'une signalétique nécessaire.
- Des réparations de la chaussée à divers endroits de la voirie communale ont été réalisées.
- Des travaux d'entretien de la toiture de la Halle ont été faits : démoussage et réparations diverses sur la couverture.
- L'entretien régulier du cimetière et des espaces verts est assuré par l'agent communal.



Le Falga village ambassadeur du don d'organes



Depuis peu un panneau étrange est apparu en dessous d'un des panneaux portant le nom du village. En liaison avec Le Comité Local de Santé, la Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi s'est engagée avec ses 28 villages et villes à devenir ambassadrice du don d'organes. Cela n'engage en rien les habitants, chacun étant totalement autonome quant à sa volonté ou non de donner ses organes au moment de son décès. Cependant inscrire le village dans cette démarche marque notre volonté de faire connaître à tous l'importance du don d'organes qui peut sauver des vies.

Le don d'organes en France

L'agence de la Biomédecine coordonne les activités de prélèvement et de greffe 24h/24 en attribuant des organes prélevés aux patients en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice. Elle gère aussi le Registre National des Refus.

En 2023 **22000 patients étaient en attente d'une greffe d'organes** et seulement 5634 ont été greffés. Plus de 800 patients sont décédés avant d'être appelés. A ce jour, plus de 40000 personnes sont porteuses d'un greffon fonctionnel.

Les donneurs sont des patients en état de mort cérébrale, ce qui signifie que le cerveau n'est plus irrigué. Cela est vérifié formellement par angioscanner cérébral et/ou électroencéphalogramme répétés. Il n'y a qu'un décès sur 200 qui survient dans ces conditions, ce qui explique la rareté de possibilité de greffes.

Dans ces situations, la respiration et l'activité cardiaque sont maintenues artificiellement quelques heures pour permettre le don.

Il n'y a pas de limite d'âge pour être donneur d'organe : de quelques mois de vie à plus de 90 ans, les antécédents médicaux étant étudiés rigoureusement par les équipes spécialisées.

On peut greffer des organes : cœur, foie, poumons, reins, pancréas, intestin mais aussi des tissus : cornée, peau, valves, veines, artères, tendons, ligaments, os.

3 grands principes régissent le don :

- **Le consentement présumé** (loi Caillavet de 1976) : « Le prélèvement peut être effectué dès lors que la personne concernée n'a pas fait connaître, de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. »

Il n'y a donc pas de registre du « oui », mais il existe un registre du « non » : le Registre National des Refus (RNR) qui est consulté systématiquement avant un don par l'équipe médicale. La volonté de refus du défunt est toujours respectée.

- **La gratuité** : le don est un acte de solidarité entièrement gratuit.

L'anonymat : les proches ne connaîtront jamais les noms des receveurs. On peut noter qu'il existe aussi des situations de greffes à partir de donneurs vivants : rein, lobe de foie et moëlle osseuse. Ces situations sont très encadrées.

L'enjeu est d'inciter chacun à se positionner. En parler, c'est s'assurer du respect de notre décision : les équipes médicales rencontreront les proches endeuillés qui seront plus sereins s'ils connaissent les volontés du défunt. Il existe à ce jour 700 communes inscrites dans cette démarche.

SYNTHÈSE MANIFESTATIONS 2024 - COMITE DES FÊTES

L'Assemblée Générale s'est tenue du Comité des Fêtes s'est tenue le jeudi 25 mars 2024 à 21h à la mairie du Falga. **Le bureau a été renouvelé :**

Président Philippe Bugarel
Marinette Bosc

Trésorière adjointe Mireille Métayer Trésorière
Secrétaire Marie Claire Bugarel

Vide-grenier et Marché de Printemps le 8 mai 2024

Nous avons reconduit le vide-grenier et le marché aux fleurs le 8 mai 2024 avec un nouveau succès de l'évènement qui a réuni un large éventail d'exposants et une participation toujours aussi importante du public sur l'ensemble de la journée. Le Comité des Fêtes a été chaleureusement remercié par les exposants qui ont fait du vide-grenier du Falga un Rdv annuel. Le nouveau food-truck bio a été fortement apprécié.

Fête de la St Jean le samedi 21 juin 2024

Soirée conviviale sur le concept « auberge espagnole » avec une atmosphère familiale lors du repas qui s'est tenu en intérieur à cause d'une météo capricieuse. L'atelier Hip – Hop de Virgile organisé en fin d'après-midi a fait le bonheur des enfants et des grands.

Fête de la St Martin : 25 – 27 octobre 2024

La fête locale du village a été organisée le dernier week-end d'octobre comme le veut la tradition. Un concours de belote ouvrait les festivités le vendredi 25 octobre avec un nombre de participants décevant. Le dimanche 27 octobre était la principale journée de la fête locale. Après la messe de 11h, avait lieu la commémoration aux Monuments aux Morts à 12h15 avant de se retrouver sous la halle du village pour un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

Les enfants ont pu profiter pleinement d'un manège installé à côté de la halle de 11h à 17h dont le coût a été pris en charge par la mairie que nous remercions. Le repas qui avait connu un franc succès en 2023 a été reconduit sur le thème du Jambon braisé à l'attention des falgatiens qui ont modérément participé.



Noël au Falga le 22 décembre 2024

Nous avons réédité le principe du Noël des enfants initiés en décembre 2023. Cette année, plusieurs animations avaient été mises en place à l'attention des enfants avec un atelier maquillage, une conteuse, un Chamboule-tout de Noël, la course des boules de neige, le nez du renne Rudolphe et des jeux gonflables installés sous la halle. Malgré une météo très capricieuse, les enfants ont répondu présents et ont participé aux activités pendant que les parents se régalaient avec les crêpes et le vin chaud.



Un petit remerciement au restaurant le Pont Vieux pour ses cannelés et gâteaux faits maison.

La mairie a profité de la venue du Père Noël lors de cette fête de Noël pour offrir aux enfants du Falga (de moins de 12 ans) un cadeau.



Activité enfants

Tout au long de l'année la commission petite enfance, gérée uniquement par des bénévoles a organisé des ateliers à chaque vacances. En février un petit atelier mardi gras ou les enfants sont repartis avec un masque fait par leurs soins, en avril la traditionnelle chasse aux œufs et en juin un atelier hip-hop a été organisé avec un intervenant extérieur. Durant les vacances de la Toussaint les enfants se sont retrouvés pour préparer les décorations du village

pour Noël et le dernier week-end de novembre lors du passage du Téléthon ces même décorations ont été mises en place.

La mairie remercie chaleureusement tous ces bénévoles qui œuvrent d'atelier en atelier afin de maintenir un lien entre les enfants. *Merci à Marie-Claire, Alix, Julie et Marie pour le temps consacré à ces activités.*



Fête locale

La fête locale s'est tenue le dimanche 27 octobre avec une commémoration au monument aux morts.

Comme l'an passé, le manège des enfants, pris en charge par la commune, a été de nouveau très apprécié.



Ils exercent au Falga

Direct Paysans ; drive de producteurs locaux tous les jeudis soir

Ferme Vive-vents - Agneaux et Veaux Bio – 07 82 28 56 89

Ferme Montplaisir Bio - Volailles Bio – 07 82 99 38 62

Le Mercato de l'emploi – Consultant en recrutement et conseil RH – 06 82 85 98 48

Lessieux Nicolas – Entretien espaces verts – 06 18 45 38 23

MTML – Jérôme JUMEL- Artisans Métallier Chaudronnier – 06 82 04 23 66

Agence Brin d'Ivresse – Elodie JUMEL LESSIEUX ; Organisation de mariage – 06 85 04 23 41

Souquet Francois – Électricien – 06 88 07 76 29

Terravert – Jean-Louis Costes : Entretien espaces verts, élagage – 06 70 70 77 79

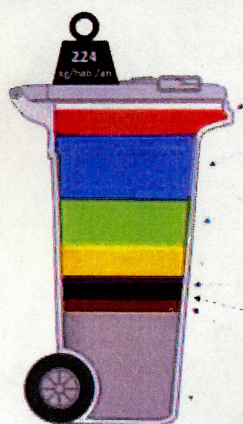
Le château du Falga – Maire-Laure de CAFFARELLI – Hébergement/Location - 06 22 64 86 03

La question que tout le monde se pose :

□ Pourquoi la taxe des ordures ménagères ne cesse d'augmenter ?

Tout d'abord, pour des raisons environnementales, l'Etat incite les organismes chargés du traitement des déchets à réduire fortement l'enfouissement des déchets, via la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), dont le montant à la tonne ne cesse d'augmenter. Cette taxe est au bout du compte répercutée sur les particuliers redevables de la taxe des ordures ménagères. Ensuite, réduire l'enfouissement conduit à investir dans de nouveaux équipements pour valoriser un maximum de déchets : recyclage, production de biogaz, compostage, ...

En 2021, chaque habitant du SIPOM jette en moyenne dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :



GASPILLAGE ALIMENTAIRE

14,5 kg an/hab.

TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS - VALORISATION ORGANIQUE

54,9 kg an/hab.

DÉCHETS RECYCLABLES (consignes de tri plastiques)

35,6 kg an/hab. dont 1,1 kg d'engrais collectés

EXTENSION DE CONSIGNES DE TRI (emballages plastiques)

10,5 kg an/hab.

APPAREILS ÉLECTRIQUES + PILES

2,6 kg an/hab. dont 0,8 kg de piles

EMBALLAGES EN VERRE

4,9 kg an/hab.

TEXTILES, CHAUSSURES

6 kg an/hab.

DÉCHETS RÉSIDUELS

89 kg an/hab. dont 10,4 kg de couches bébé

135 kg qui ne devraient pas se trouver dans nos poubelles !

Ces déchets devraient être évacués via les filières dédiées et moins onéreuses.



□ Que pouvons-nous faire en tant que particuliers pour inverser la tendance ?

Moins jeter :

- . Éviter l'achat de produits sur-emballés et l'utilisation de sacs (papier ou plastique) à usage unique
- . Favoriser la réutilisation et le réemploi des objets : troc, achat/vente d'objets d'occasion, don à des associations (recycleries...)
- . Réparer les objets en panne
- . Broyer chez soi les végétaux provenant de nos jardins
- . Composter les biodéchets

Mieux trier :

- . Éliminer de la poubelle noire les déchets alimentaires, les papiers et les emballages (en verre, carton, plastique, métal), les textiles, les déchets électriques et électroniques
- . Apporter en déchetterie ce qui n'a rien à faire dans les bacs noirs et dans les bacs jaunes, notamment les déchets encombrants ou dangereux : métaux, bois, déchets verts, gravats, huile de friture, huile de vidange, batteries, électroménager, matériel informatique, gros cartons,...

Des actes d'incivilités ont été constatés à plusieurs reprises dans des conteneurs.

Merci à vous de respecter les consignes de tri.

La collecte des déchets ménagers

Ordures Ménagères mises
dans un sac poubelle fermé
puis le déposer dans le bac



Papiers et Emballages
à recycler à déposer en
vrac dans le bac



Emballages en Verre
à jeter dans la colonne
une fois vide



Les dépôts au sol sont INTERDITS !

Dans la colonne à verre merci de déposer vos emballages en verre :
Bouteilles, bocaux et flacons de parfum

Même cassés

Même sans les laver



ANALYSE DU GISEMENT DE NOS POUBELLES

TRIFYL a fait réaliser par un bureau d'étude spécialisé une analyse de la composition de nos ordures ménagères. Un plan d'échantillonnage a été établi pour tenir compte de toute la diversité des types d'habitats et des différentes tournées de collecte de notre collectivité. Des échantillons de 125 kilos ont été analysés avec la plus grande rigueur scientifique dans le respect des normes relatives à cet exercice.

Les résultats sont édifiants : les 2/3 de nos poubelles ne devraient pas s'y trouver mais auraient dû être orientés vers les dispositifs adaptés existants (Collecte sélective, déchetterie, compostage, ...). Si nous respectons les consignes en termes de tri et de prévention, il ne resterait dans nos poubelles que 39 % du tonnage actuel. (89Kg sur les 224 Kg que produit en moyenne chaque habitant du SIPOM par an).

Les marges de progrès sont là et si on ne veut pas subir de plein fouet les hausses de tarifs de traitement et de fiscalité s'appliquant aux déchets, il sera indispensable d'appliquer enfin les consignes pour une gestion la plus vertueuse possible de NOS déchets.

URBANISME

Tout aménagement doit faire l'objet d'un document d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). Si vous avez effectué des travaux (création de piscine, abris de jardin,...) pensez à vous mettre en conformité auprès de la mairie.